

Gland, le 01.06.20

Rapport de la commission sur le postulat de Mme Léonie WAHLEN.

Dans sa séance du 12.06.2019, le Conseil communal acceptait le postulat de Mme WAHLEN. Dès lors la Municipalité a répondu au postulat.

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les conseillères et conseiller,

La commission technique, chargée d'étudier le postulat, composée de :

M. Abdul ESREB, PS – Les Verts – POP. 1^{er} membre.

Mme Anik FREULER, GdG.

M. Cédric AMAUDRUZ, GdG.

Mme Léonie WAHLEN, PLR.

M. Yves CLERC, UDC, rapporteur.

La Commission s'est réunie par visio-conférence, le mardi 26.05.2020, dès 1930.

En présence de M. le Syndic, Gérald CRETEGNY, et Mme Tanja MICHIELINI, des ressources humaines.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

Le fonctionnement de l'administration de la ville de Gland s'est adapté au gré de sa démographie et des besoins qui en découlent.

La pandémie qui nous a touchés depuis le mois de mars a incité les diverses organisations et administrations à devoir mettre en place des mesures afin d'assurer la continuité du travail et la sauvegarde des employés. L'expérience face au Covid19 a été intéressante et au sein des différentes fonctions communales, plus d'une cinquantaine de personnes ont pu bénéficier

du télétravail. A priori, ces mesures ont permis de se rendre compte que ce système fonctionne très bien.

Afin de pouvoir répondre au mieux aux thèmes du travail à distance ou la flexibilité des horaires de travail, le projet Admin 2.0 aidera certainement, sur le plan technique, à aller dans cette direction. Mais pour pouvoir y arriver, il est important de poser avant tout le cadre légal. Il est nécessaire de procéder à un remaniement du Règlement du personnel communal. Règlement qui devra aborder les différentes problématiques liées par exemple aux heures supplémentaires en télétravail, les compensations et ainsi que d'autres thématiques. Selon Mme MICHIELINI, un sondage sera effectué auprès du personnel communal, afin d'évaluer le bien-fondé du télétravail, aussi bien sur les avantages que les inconvénients. Ensuite, il faudra étudier les divers points qui pourraient renforcer la qualité de vie des employés et l'efficacité de leur travail. En résumé, il faut d'abord définir de la manière la plus précise possible, le cadre légal et ensuite seulement, il sera envisageable d'adapter la manière de faire et de travailler. Nous sentons bien qu'au sein de la municipalité ces réflexions sont en route et font parties des développements à venir.

POSITION DE LA COMMISSION

La commission salue la bienfaisance du préavis soumis à son examen. C'est un projet abouti qui sera soumis à l'approbation du conseil.

Nous ne sommes qu'au début d'un processus qui permettra à l'administration de notre ville de poser un cadre légal qui répondra aux attentes de demain et ainsi rendre l'employabilité au sein de l'administration communale plus attractive et pérenne.

Vœux

La commission souhaite :

Avoir connaissance des résultats du sondage de satisfaction qui sera effectué auprès des employés communaux, ceci pour le suivi et en toute transparence.

Que la commission de Gestion prenne ce sujet lors d'un prochain rapport, pour constater l'évolution qui aura été faite en la matière. Ceci ne pourra être effectif que lorsqu'Admin 2.0 sera en fonction et que le nouveau règlement du personnel aura pris effet.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions de ce postulat.

Signatures des membres de la Commission

ESREB Abdul, 1^{er} membre.

CLERC Yves, rapporteur.

AMAUDRUZ Cédric.

FREULER Anik.

WAHLEN Léonie.